

Conseils en matière de sécurité

Les atteintes contre les établissements artisanaux ou industriels, les exploitations agricoles sont une réalité dans le département du Gers. Les faits de délinquance portent généralement sur :

- **Vols divers** (outillage, électro-portatif, métaux, matériel informatique ou vidéo, matière première ...). Protégez votre matériel : rangez correctement les hangars et matériels, isolez les matériels sensibles dans un local fermé, verrouillez les différentes entrées (hangar, habitation, atelier).

- **Vols de carburants** (sur engins, véhicules, dans les cuves et récipients de stockage). Sécurisez le carburant : installez des antivols sur le réservoir des engins, coupez l'alimentation des cuves la nuit,

limitez l'accessibilité des cuves et réservoirs (par le stationnement des engins côté réservoir contre un mur par exemple).

- **Vols de véhicules ou accessoires** (vols d'opportunité ou réalisés par des filières bien organisées). Renforcez la protection : installez des éclairages extérieurs et alarmes. Recourir à la vidéo-protection.

- **Vols de numéraire** (caisse, coffre-fort). Conserver un minimum de numéraire dans un coffre-fort ; équipez les portes de serrure multipoints et les fenêtres de volets pleins et de barreaux.

La difficulté réside dans le fait de protéger des installations situées sur des territoires souvent vastes et dispersés géographiquement.

Une étude démontre que dans la plupart des cas les atteintes aux biens ont été commises dans des

locaux ouverts ou fermés mais non particulièrement protégés, facilitant en cela l'action des cambrioleurs.

Les délinquants recherchent le maximum de profit en prenant un minimum de risques. Il est donc nécessaire de compliquer leur action, par l'application de mesures de sûreté simples découlant souvent du bon sens et d'essayer de changer certaines habitudes.

Si vous êtes témoin d'une situation inhabituelle (cambriolage, vol, rôdeurs, faux démarchage, agression), représentant un danger pour vous ou vos voisins ou les biens, n'intervenez jamais vous même.

Relevez le maximum d'informations, ne touchez à rien et prévenez la gendarmerie en composant le 17.